



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réquisition des logements du CROUS pendant les jeux Olympiques et Paralympiques

Question écrite n° 16912

Texte de la question

M. Pierrick Berteloot interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la réquisition des logements du CROUS pendant les mois de juillet et août 2024, en vue des jeux Olympiques de Paris. La décision de réquisitionner ces logements, habituellement destinés aux étudiants d'Île-de-France, a suscité des contestations de la part de syndicats étudiants. Malgré cela, le Conseil d'État a confirmé la légalité de cette réquisition le 29 décembre 2023. Personne n'est sans savoir que ces logements ont été instaurés pour faciliter l'accès à un logement abordable et proche des universités, principalement pour les étudiants les plus précaires. Cependant, cet été, plus de 2 000 étudiants devront trouver une solution de relogement, tout en devant jongler avec leurs contrats de travail saisonniers. Cette situation place les étudiants dans une position délicate, où ils sont contraints de prêter leur logement. Il est donc légitime de demander des explications quant aux motifs de cette mobilisation. Malheureusement, jusqu'à présent, les informations à ce sujet restent floues. Devant ce manque de clarté, il lui demande de préciser qui, d'une part, et quel nombre, d'autre part, bénéficiera des logements du CROUS pendant les jeux Olympiques de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Pierrick Berteloot](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16912

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2752

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)